



VINÇOTTE asbl

Organisme de contrôle agréé | Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail
Siège social: Jan Olieslagerlaan 35 • 1800 Vilvoorde • Belgique
TVA: BE 0402.726.875 • RPM Bruxelles • BNP Paribas Fortis: BE 25 2100 4144 1482 • BIC: GEBABEBB

Rapport n°: 30578288

- Bollebergen 2a bus 12, 9052 Gent
Jan Olieslagerlaan 35, 1800 Vilvoorde
Noordersingel 23, 2140 Antwerpen
Rue Phocas Lejeune 11, 5032 Gembloux



F 078316

Rési code: 10

PROCÈS VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BASSE TENSION

Responsible des travaux: Installation: Propriétaire / gestionnaire:
Nom, Prénom: Adresse: CP + Commune: 7000 LA LOUVIERE
N° carte d'identité: TVA:
N° TVA: BE Tél: /

Bases de l'examen: Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE)

Art 270: mise en usage, modification, extension, mobile, temporaire
Art 271: périodique, contrôle
Art 276: renforcement, Art 276bis: vente d'une unité d'habitation
Art 86, 87, 88, 271bis, 278, Unité d'habitation, Unité de travail domestique, Parties communes, Unité de travail

Données générales de l'installation électrique:

Données distributeur: EAN, Compt. kWh n°, Index jour, nuit
Données installation: Conçue pour UN, Courant nominal maximum, Câble d'alimentation
Description installation: Dispositif diff. gén., Nombre de tableaux, Nombre de circuits terminaux

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés:

Contacts dir., Contacts indir., Montage, Appareils, Matériel, I>/section, Schémas, Contrôle bcl de défaut
Résistance de dispersion de la prise de terre: 2,78 Ohm, Isolement général: 4,28 MOhm, Continuité de terre, Test dispositif diff.
Le dispositif différentiel général: était plombé, a été plombé, n'a pas été plombé, ne peut pas être plombé

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels: voir au verso)

Infractions Nouvelle installation: Néant
Infractions Installation existante: Néant
Remarques: Schémas conformes et signés sur place.
Visa GRD ou mandataire:

Conclusion(s):

La nouvelle installation est conforme / n'est pas conforme au RGIE.
L'installation existante est conforme / n'est pas conforme au RGIE.

Agent visiteur:

Nom: Agent n°: 5035 Date: 30/01/2023

Annexe(s): Schéma(s) de position: 3, Schéma(s) unifilaire(s): 1, 0

- Ce procès verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique...
- Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes...
- Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.
- Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique.
- Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors de la visite de contrôle.
(\*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutées sans retard...

15 001 0 1 23